



L'ACTUALITÉ DE LA FÉDÉ :



Dans ce Numéro...

L'actualité de la Fédé	1-2
Initiative au CRDITED Montérégie Est	3
Le dossier : Le REEI	4-5
Zoom sur :	5-8
- Remboursements Alisa	
- Nicola Ciccone	
- Un partenariat entre TED sans frontières et l'ANCRA	
- Les prix d'excellence du réseau	
- Comment remercier nos bénévoles ?	
Portrait d'un membre	8
À vos agendas !	9
Des nouvelles des membres	9
Le saviez-vous ?	10
Quoi de neuf au	11

MEILLEURS VŒUX

Malgré une année qui n'a pas toujours été facile, marquée par un changement de gouvernement qui nous a obligé à refaire un portrait de la situation des personnes autistes aux nouveaux arrivants, nous envisageons la prochaine année avec espoir et sérénité.

Un grand merci à nos membres, nos partenaires et nos amis pour tout ce que nous avons réalisé ensemble!

À l'approche de cette heureuse période de festivités, toute l'équipe de

la Fédération québécoise de l'autisme se joint à moi pour vous souhaiter des vœux de paix et de bonheur.

Souhaitons que l'année 2013 soit couronnée de succès.

Les bureaux de la Fédération seront fermés du **24 décembre au 2 janvier inclusivement**.

> Jo-Ann Lauzon, directrice générale



COMMENT SENSIBILISER LES JEUNES À L'AUTISME ?



La période scolaire est parfois difficile à traverser pour les personnes avec un TSA.

Une nouvelle section de notre site Internet donne des pistes d'action aux enseignants, éducateurs, etc. du préscolaire au secondaire, qui souhaitent sensibiliser leurs élèves à l'autisme et plus largement à la différence.

Comment expliquer l'autisme à mes élèves?

Cette section comprend :

- un guide pour le personnel scolaire
- une liste de matériel pédagogique (livres, DVD, ressources Internet...)

<http://www.autisme.qc.ca/TED/la-boite-a-outils/intervention-education/sensibilisation-a-lecole.html>

« Les gens ont quelque chose en commun : ils sont tous différents » Robert Zend

> Julie Croizille,
coordonnatrice de projets



CALENDRIERS DE BUREAU

Il reste à la FQA des calendriers de table allant jusqu'en décembre 2013.

Nous arrivons en fin d'année et peut-être aimeriez-vous en profiter pour en offrir à votre personnel, vos membres ou vos partenaires pour la nouvelle année qui s'en vient.

Si c'est le cas, sachez que nous pouvons vous en fournir **gratuitement**, seuls les frais d'envoi sont à votre charge.

Tous les détails sur ce calendrier : http://www.autisme.qc.ca/assets/images/mois_autisme/avril-2012/calendrier-2012.gif



Format : 5,37 X 6,50 pouces

Reliure spirales sur le haut

Composition : chaque mois, d'avril 2012 à décembre 2013, nous présente un nouveau dessin d'une personne TED

> Pour toute commande ou information sur les prix d'envoi, veuillez contacter Ginette Boulanger au 514-270-7386 ou par courriel : info@autisme.qc.ca

BIENTÔT DISPONIBLE À LA FÉDÉ



Au cours du mois de janvier 2013, la FQA ajoutera un nouveau guide à [sa collection](#).

Il s'agit d'un guide pour aider les personnes TED dans leurs démarches de recherche et d'intégration à l'emploi.

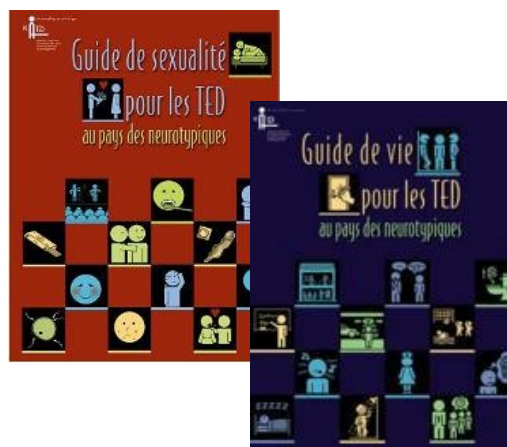
Il sera accompagné d'un autre document à destination des employeurs pour mieux les informer sur l'autisme et le potentiel des personnes TED et leur donner des outils pour mieux les accueillir au sein de leur entreprise.

À suivre en début d'année !

Ce nouveau guide touchera 4 grands chapitres :

- S'ORIENTER VERS UN EMPLOI
- CHOISIR UN EMPLOI
- RECHERCHER UN EMPLOI
- AVOIR UN EMPLOI

Ce guide est le fruit d'un partenariat entre la FQA et le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH).





Programme d'adaptation et de réadaptation en contexte d'intégration au travail.

Le programme d'adaptation et de réadaptation en contexte d'intégration au travail est un programme novateur, mis en place par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est en mai 2012 à la suite de la réussite du programme-pilote *Tremplin*. Ce dernier avait été initié et piloté par le CRDITED de la Montérégie-Est (CRDITEDME), en partenariat avec des partenaires des secteurs public et communautaire provenant de milieux diversifiés, mais complémentaires comme le Service de développement d'employabilité de la Montérégie inc. (SDEM-SEMO). La réussite de ce programme-pilote a notamment permis au CRDITEDME de gagner le prix d'excellence de l'IAPQ dans la catégorie Santé et services sociaux.

Les objectifs du programme

- Évaluer les champs d'intérêt professionnel de l'utilisateur et son potentiel de développement de l'employabilité ;
- Soutenir le développement de ses compétences, ses attitudes, ses habitudes et ses habiletés sociales lui assurant la plus grande intégration possible au monde du travail ou le maintien en emploi ;
- Soutenir le milieu dans le développement et le maintien d'attitudes et de stratégies favorisant l'intégration et la participation sociale de la personne par l'emploi.

Déroulement du programme

Le programme vise à offrir à l'utilisateur l'opportunité de jouer un rôle socialement valorisé et de contribuer à la société tant sur le plan social que sur le plan économique, et ce, quel que soit le niveau de soutien exigé. Le programme consiste en un ensemble d'étapes par lesquelles l'utilisateur devra passer dans son cheminement vers son intégration au marché de l'emploi. Il a pour objectif de privilégier l'intégration et le maintien des personnes dans des milieux de travail, en personnalisant les mesures de soutien requises en fonction des ressources disponibles. L'utilisateur expérimente différentes tâches dans différents milieux de travail afin de faire un choix éclairé d'emploi visé.

Pour l'intervenant, ces intégrations favoriseront l'analyse de l'organisation physique et les différents types de soutien à mettre en place. L'intégration préemploi est une activité de travail non rémunérée qui peut se réaliser individuellement ou en groupe, pour une période déterminée.

- Elle peut se faire chez différents employeurs;
- Elle peut se faire dans les installations du CRDITEDME si l'utilisateur nécessite une intervention intensive afin de lui permettre d'intégrer un milieu d'apprentissage externe ;
- L'intégration peut se faire en jumelant plus d'un milieu, mais l'important est de l'adapter en fonction du parcours individualisé de l'utilisateur.

Si l'utilisateur ne rencontre pas les objectifs du programme d'intégration au travail, l'équipe du CRDITEDME examinera quels sont les autres programmes ou alternatives qui s'offrent à lui.

Si l'utilisateur a atteint les critères de fin de services, l'équipe procède à l'organisation et à l'actualisation de cette fin de services avec l'utilisateur, ses proches ainsi que le milieu de travail en collaboration avec les services d'employabilité tels que SDEM-SEMO et Emploi-Québec. L'équipe du CRDITEDME soutient l'utilisateur et les partenaires dans cette transition.

> Pour de plus amples informations, contactez Marie-Claude Charette
Coordonnatrice au secteur travail et communautaire à la direction des services de réadaptation
CRDITED de la Montérégie-Est
450 445-2431, poste 2248 ou marie-claude.charette@rsss16.gouv.qc.ca





Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Veillez trouver ci-dessous une brève description des changements apportés au REEI.

Exigences en matière d'enregistrement pour les titulaires de régimes

En vertu des règles actuelles, lorsqu'un bénéficiaire atteint l'âge de la majorité et qu'il n'est pas apte à conclure un contrat, le titulaire du régime est habituellement un tuteur légal, un ministère public ou un autre représentant légal.

En plus des dispositions législatives en vigueur, dans le budget de 2012, on propose que le conjoint, le conjoint de fait ou le parent du bénéficiaire puisse établir un REEI au nom de ce dernier et en être titulaire si l'émetteur du REEI a des doutes quant à la capacité du bénéficiaire de conclure un contrat.

Ces règles temporaires ont pour but d'accorder aux provinces et aux territoires suffisamment de temps pour trouver des solutions à long terme qui permettront de régler les problèmes de représentation juridique liés aux REEI. Cette disposition est entrée en vigueur le 29 juillet 2012, et elle prendra fin le 31 décembre 2016.

Règle de remboursement proportionnel dans le cas de petits retraits

À l'heure actuelle, lorsqu'on effectue un retrait d'un REEI, toutes les subventions et tous les bons versés dans le REEI au cours des dix années précédentes, ou la juste valeur marchande des biens détenus dans le REEI, le montant le moins élevé prévalant, doivent être remboursés au gouvernement du Canada.

Pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un plus grand accès à leurs fonds lorsqu'ils en ont besoin, tout en tenant compte de l'objectif du régime, qui consiste à bâtir de l'épargne à long terme, on a annoncé une règle de remboursement proportionnel dans le budget de 2012.

Selon la nouvelle règle de remboursement proportionnel, pour chaque dollar retiré d'un REEI, trois dollars devront être remboursés au gouvernement, jusqu'à concurrence du montant de retenue. Cette

nouvelle mesure entrera en vigueur après 2013 et s'appliquera aux retraits effectués après cette date.

Changements aux règles sur le montant maximal et minimal des retraits

À l'heure actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) précise, au moyen d'une formule, le montant maximal pouvant être retiré d'un REEI au cours d'une même année civile, selon la composition des fonds contenus dans le régime et selon le type de paiement retiré durant l'année.

Par exemple, un REEI peut contenir des contributions du gouvernement (subventions et bons) ou des cotisations privées, ou les deux.

Dans le budget de 2012, le gouvernement a annoncé des mesures qui donneront aux titulaires de régimes une plus grande marge de manœuvre pour faire des retraits des REEI en haussant la limite annuelle maximale des retraits qu'il est possible de faire des régimes qui contiennent plus de contributions du gouvernement que de cotisations privées.

De plus, les mesures du budget de 2012 permettront d'assurer que les actifs des régimes serviront à subvenir aux besoins du bénéficiaire pendant toute sa vie, puisqu'un montant minimal devra être retiré de tous les REEI à compter de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans. Cette nouvelle mesure entrera en vigueur après 2013.

Il est toujours possible d'obtenir de l'information générale au sujet des REEI, des subventions et des bons sur notre site Web, au www.epargneinvalidite.gc.ca ou par téléphone au 1 800. 622-6232.

Les personnes qui utilisent un ATS peuvent composer le 1-800-926-9105.

Si vous souhaitez poser une question par courriel, veuillez envoyer votre message à l'adresse suivante : rdsp-orgs-reei@hrsdcc-rhdcc.gc.ca





Règles relatives à la fermeture d'un REEI lors de la fin de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées

En vertu des règles en vigueur, lorsqu'un bénéficiaire cesse d'être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), le régime doit être fermé et toutes les subventions et les bons qui ont été versés dans le REEI au cours des dix années précédentes doivent être remboursés au gouvernement (ou la juste valeur marchande des biens détenus dans le REEI si moins élevée).

Dans le budget de 2012, on propose que dans certaines circonstances, le REEI puisse rester ouvert, mais inactif, pendant une période maximale de cinq ans (jusqu'à la fin de la quatrième année civile suivant l'année durant laquelle le bénéficiaire a cessé d'être admissible au CIPH), lorsque le bénéficiaire cesse d'être admissible au CIPH, mais qu'il y a une probabilité qu'il redevienne admissible au CIPH. Cette mesure permettra un plus grand accès aux REEI pour les personnes ayant des incapacités épisodiques.

Cette disposition entrera en vigueur après 2013.

Transfert du revenu de placement d'un REEE par voie de roulement

Afin que les parents d'un enfant gravement handicapé qui économisent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) puissent disposer d'une plus grande marge de manœuvre, dans le budget de 2012, on propose de permettre le transfert du revenu de placement provenant d'un REEE à un REEI, en franchise d'impôt, ce sous certaines conditions, et si les deux régimes ont été établis au nom du même bénéficiaire.

Cette mesure s'appliquera aux transferts des revenus de placement provenant de REEE effectués après 2013.

Pour obtenir plus d'information sur les changements apportés au REEI, visitez le site Web : www.budget.gc.ca

ZOOM SUR : REMBOURSEMENTS ALISA



Remboursements Alisa est un organisme qui propose, **sans frais**, un service ingénieux : l'analyse des dossiers fiscaux des familles de personnes handicapées.

Leurs équipes rouvrent vos anciennes déclarations d'impôts et vous conseillent pour les futures afin de vérifier que vous avez bien bénéficié de toutes les déductions fiscales et de tous les crédits d'impôts auxquels vous aviez légitimement droit.

Dans le cas contraire, ils s'occupent des démarches et suivis avec les gouvernements pour vous assurer l'ajustement rétroactif de tous les montants auxquels vous auriez dû être éligibles dans les dix dernières années tant au fédéral qu'au provincial.

En retour, ce sont 20% des montants obtenus qui sont réclamés par Alisa, après réception des remboursements.

Pour tout renseignement ou pour une évaluation gratuite de votre situation familiale, vous pouvez contacter Remboursements Alisa au 514-875-9082 (région de Montréal) ou au numéro 1-855 LA SANTÉ (1-855-527-2683) partout ailleurs au Canada.

Vous pouvez aussi obtenir de nombreuses informations complémentaires et consulter des témoignages de plusieurs clients et clientes en visitant le site web (en anglais) de l'organisme au www.remboursementsalisa.ca ou [leur page Facebook](#).





ZOOM SUR : N. CICCONE

NICOLA CICCONE, porte-parole du mois de l'autisme depuis 6 années nous a fait l'honneur de dédier une des chansons de son nouvel album à l'autisme. En voici les paroles.



L'Autiste

L'autiste est né bien différent
Des autres enfants de son école
Bien qu'il ne parle pas très souvent
Ses deux yeux brillent comme des étoiles
Il est distant avec les gens
Il préfère déchiffrer les choses
On dirait qu'il compare ce monde
Aux épines d'une rose

**Son cerveau est mystérieux
Comme le vent, comme le ciel
À la fois abstrait et beau
Comme un tableau de Riopelle
Et malgré tous ses silences
On le découvre à chaque réveil
Comme on découvre un chef d'oeuvre
Teinté de poussières de soleil**

L'autiste répète les mêmes phrases
Les mêmes gestes d'incohérence
Un peu comme nous le faisons tous
Perdus face à notre existence
Certains le jugent, d'autres le blessent
Par leur regard, leur impatience
Mais loin derrière toute sa tristesse
Il cache un coeur immense

**Son cerveau est mystérieux
Comme le vent, comme le ciel
À la fois abstrait et beau
Comme un tableau de Riopelle
Et malgré tous ses silences
On le découvre à chaque réveil
Comme on découvre un chef d'oeuvre
Teinté de poussières de soleil**

L'autiste est né bien différent
Des autres enfants de son école
Bien qu'il ne parle pas très souvent
Ses deux yeux brillent comme des étoiles
Il est distant avec les gens
Il préfère déchiffrer les choses
On dirait qu'il compare ce monde
Aux épines d'une rose

**Son cerveau est mystérieux
Comme le vent, comme le ciel
À la fois abstrait et beau
Comme un tableau de Riopelle
Et malgré tous ses silences
On le découvre à chaque réveil
Comme on découvre un chef d'oeuvre
Teinté de poussières de soleil**

Auteur-compositeur-interprète Nicola Ciccone
P 2012 Éditions Matita

[Nicola nous explique pourquoi il a écrit cette chanson](#)





ZOOM SUR :

UN PARTENARIAT ENTRE TED SANS FRONTIÈRES ET L'ANCRA



Un partenariat important a été signé entre TED SANS FRONTIÈRES et l'ANCRA le 5 octobre 2012 à Lyon en France. Pour le mieux être des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, les deux organisations échangeront les

expertises, soutiendront les formations, la diffusion des connaissances et des recherches.

Également, elles développeront la mutualisation des expériences et la représentation auprès des instances politiques et de recherches au niveau national et international. Un partenariat qui s'inscrit dans un échange Franco-québécois.

LES PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX



Vous avez jusqu'au 4 février pour déposer la candidature de votre organisme aux prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux. Les Prix d'excellence sont regroupés dans trois grandes catégories :

La catégorie réservée aux établissements

Dans cette catégorie, les prix récompensent l'initiative et l'implication des intervenants des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

La catégorie réservée aux organismes communautaires

Dans cette catégorie, les prix récompensent l'initiative et l'implication des intervenants des organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Catégorie ouverte tant aux organismes communautaires qu'aux établissements

Dans cette catégorie, les prix récompensent les équipes qui ont misé sur la collaboration pour améliorer les pratiques du réseau de la santé et des services sociaux.

[> Plus de détails](#)

COMMENT REMERCIER NOS BÉNÉVOLES ?



La période de mise en candidature de la 16e édition du prix Hommage bénévolat Québec est maintenant commencée.

Elle se terminera le 12 décembre 2012.

Au Québec, des milliers de femmes et d'hommes sont bénévoles. Toutes ces personnes méritent notre reconnaissance. Faites partie de celles et ceux qui leur disent « Merci ! » en proposant leur candidature au prix Hommage bénévolat-Québec, l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en matière d'action bénévole.

Un prix, trois catégories :

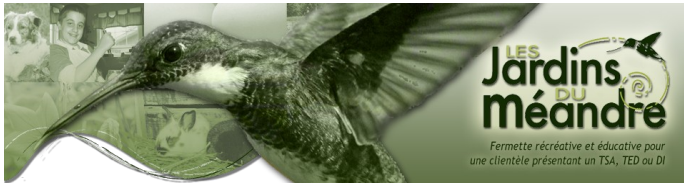
Jeune bénévole – Prix Claude-Masson : Ce prix rend hommage à des personnes âgées entre 14 et 30 ans qui se montrent déjà très actives bénévolement au sein de leur collectivité.

Bénévole : Ce prix honore des personnes de 31 ans ou plus qui ont particulièrement contribué, par leur engagement social dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens.

Organisme : Ce prix vise à reconnaître les organismes à but non lucratif qui ont conçu des stratégies et des moyens novateurs afin d'encadrer et de soutenir les bénévoles.

[> Plus d'informations](#)





Les Jardins du méandre sont une réponse au questionnement des promoteurs, Patrick Hamel et Nancy Aubut concernant l'avenir de leur fils autiste âgé de 14 ans en 2009.

Les ressources pour accueillir les adolescents et adultes étant très limitées, pour ne pas dire inexistantes après le programme scolaire qui se termine à 21 ans, ils ont recherché une activité stimulante et valorisante ayant un certain apport à la société et à laquelle leur fils pourrait s'occuper.

Ayant bien conscience des limites et des forces des jeunes autistes et connaissant leur potentiel thérapeutique et leurs intérêt à être en contact avec les animaux et la terre, l'idée de créer un site agricole pour offrir des activités et de la formation a commencé à germer.

L'équipe des Jardins du méandre veut développer une offre de services pour les classes en adaptation scolaire des commissions scolaires de la région, des services de répit et des activités pour les familles de Lanaudière.

Les objectifs de l'organisme en matière d'offres de service

- Offrir un milieu de vie sécuritaire et adapté au besoin des usagers, dans un cadre agricole, tout en privilégiant le contact social.

- Offrir des activités de loisirs visant simplement le divertissement et le bien-être (service de garde, répit et camp de jour).
- Offrir des activités de sensibilisation à l'écologie, prônant une consommation responsable.
- Offrir des activités visant l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et le développement d'aptitudes sociales.
- Offrir l'aide nécessaire au développement de compétences transférables et d'autonomie fonctionnelle pour que la personne soit en mesure d'intégrer le marché du travail.
- Évaluer et stimuler les capacités de travail des stagiaires.
- Créer un réseau d'entraide avec des partenaires sensibles au projet et à la cause. (Familles des usagers, organismes et intervenants en autisme, agriculteurs, formateurs, employeurs, mentorat...)
- Assurer l'arrimage des services relatifs à l'intégration socioprofessionnelle avec ceux des autres secteurs (formation professionnelle, employeurs, etc...).

Pendant le mois de décembre, une production de céramique (ornement de Noël) sera offerte au Marché de Noël de L'Assomption et servira de source de financement à l'organisme.

> Coordonnées de l'organisme

Les Jardins du méandre
3021, boulevard L'Ange-Gardien Nord (route 343),
L'Assomption (Québec) J5W 4S1
téléphone : (450) 938-3896
courriel : info@jardinsdumeandre.org
site internet : www.jardinsdumeandre.org





À VOS AGENDAS !

Exposition photographique
«Réfraction dans une bulle»
de Lucila Guerrero, artiste
en art visuel numérique

Du 3 au 30 décembre 2012



Cette exposition est constituée d'une collection de photographies, en noir et blanc prises durant les dernières années et traitées artistiquement grâce à des techniques numériques. L'artiste a voulu fusionner la photographie et l'informatique pour une exploration artistique intérieure, de joie et de beauté pour l'exprimer à travers ses œuvres. Étant une femme autiste-Asperger, ses photographies permettent de découvrir un regard particulier : la perception du détail plutôt que le global, la prédominance d'un thème d'intérêt et la préférence pour des objets. D'autres constantes propres à l'artiste comme la fascination pour les reflets de lumière et les petits détails de nature, de l'enfance et de la vie quotidienne sont également présents. Elle nous partage son univers de simplicité et ses questionnements sur la constante quête du bonheur des humains.

L'artiste

Lucila Guerrero est originaire du Pérou. Informaticienne de profession, elle découvre la photographie comme moyen d'expression en 2004, année de point de départ de son exploration artistique personnelle et autodidacte. En 2008 elle a reçu la confirmation de l'autisme de son fils et un peu plus tard d'elle-même. Ayant vécu au long de sa vie des difficultés par rapport à sa propre différence, elle décide de s'impliquer activement dans la cause de l'autisme dans le but d'informer, de briser des idées stéréotypées et de montrer une image plus juste de l'autisme. Elle est l'auteure d'un livre qui sera publié en 2013 et elle travaille actuellement sur un projet de photographie qui portera sur le thème de la valorisation des personnes autistes.

Elle présente sa première exposition individuelle au Resto Le Barbare, situé au 4670 Rue Saint-Denis, Montréal, du 3 au 31 décembre 2012.

Pour plus d'information sur la démarche et l'œuvre de l'artiste vous pouvez visiter son site web : www.lucilaguerrero.com ou visitez [l'événement Facebook](#)

Des nouvelles des membres : ATEDM recevra une mention d'honneur dans le cadre du Prix Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)



Lors d'une cérémonie, le 6 décembre 2012, la CDPDJ récompensera le travail d'ATEDM en matière de défense des droits des personnes autistes et de leur famille. Monsieur Gaétan Cousineau, président de la CDPDJ et président du jury du Prix Droits et Libertés – Édition 2012, a d'ores et déjà mentionné que les actions d'ATEDM rejoignent les préoccupations de la Commission envers les personnes les plus vulnérables de notre société.

Par ce prix, les membres du jury soulignent l'engagement et la détermination remarquables de l'organisme

qui travaille depuis de nombreuses années, souvent dans l'ombre, à la défense des droits de la personne. La priorité d'ATEDM est l'accès à des services de qualité et l'inclusion sociale pour toutes les personnes autistes.

Depuis 1988, le Prix Droits et Libertés permet de souligner l'excellence du travail réalisé au Québec par des personnes ou des groupes œuvrant à la défense des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

> Julie Champagne
Directrice générale





LE SAVIEZ-VOUS ? À FAIRE SUIVRE À VOS FAMILLES

SAVIEZ-VOUS QUE...



Actuellement, au Québec, le seul mécanisme de contrôle de qualité d'un service que vous avez reçu est le **mécanisme de plainte**.

Si vous ne recevez pas les services ou la qualité des services que vous jugez être en droit de recevoir, la seule façon de **faire connaître votre insatisfaction** est la plainte. C'est aussi la seule façon de corriger ou d'améliorer la situation.

Vous pouvez faire une plainte verbale ou une plainte écrite. Mais souvenez-vous : les paroles s'envolent et les écrits restent...

Une plainte officielle est comptabilisée et devra être incluse dans le rapport annuel d'un établissement.

Si vous portez plainte de bonne foi, **personne** ne peut se servir des informations que vous avez fournies pour, par exemple, vous poursuivre en justice et personne n'a le droit d'exercer de représailles contre vous. Autrement dit : **vous ne subirez pas les conséquences** du fait d'avoir porté plainte.

Vous trouvez que c'est compliqué de rédiger une plainte?

Votre association régionale d'autisme peut vous aider, le comité des usagers et le Centre d'accompagnement aux plaintes de votre région peuvent le faire aussi.

Il n'y a pas de temps limite pour porter plainte. Cependant, il vaut mieux agir au plus tôt afin que les événements soient présents à votre mémoire et que vous vous rappeliez avec exactitude des faits.

Nous avons tous une certaine réticence à porter plainte. Nous avons peur des conséquences, nous pensons que ça ne changera rien en bout de ligne, nous n'avons pas le temps, enfin toutes les raisons sont bonnes pour ne pas le faire. Il est vrai que parfois ça ne change pas votre situation à court terme, mais toutes nos critiques mises ensemble vont certainement finir par changer quelque chose pour quelqu'un un jour.

Et si c'était vous qui profitez d'un service bien rendu parce que quelqu'un, avant vous, a porté plainte?

> Jo-Ann Lauzon



Pour vous aider :

Deux associations régionales d'autisme ont mis en ligne des documents d'accompagnement au processus de plainte qui sont très complets.

- Autisme et troubles envahissants du développement Montréal : <http://www.autisme-montreal.com/freepage.php?page=48.61.440>
- l'association régionale d'autisme et de troubles envahissants du développement de la Montérégie : <http://www.arated-m.org/liens-utiles/vos-droits/>





QUOI DE NEUF AU CENTRE DE DOC ?

Centre de documentation

<http://www.autisme.qc.ca/bibliotheque/centre-de-documentation.html>

Formulaire d'emprunt et règlements

http://www.autisme.qc.ca/assets/files/pdf_divers/Form-reglements-doc.pdf

Voici quelques nouveautés qui peuvent être empruntées à la Fédération québécoise de l'autisme et être achetées en librairie ou encore dénichées sur les différents sites Internet. Bonne lecture !



Mary et Max

par Adam Elliot

Langage en français et en anglais, 2009, 100 min.

Résumé : Mary est une enfant australienne détestée par ses camarades et dont la mère est une alcoolique notoire. Un jour, elle prend l'annuaire et tombe sur le nom de Max, un autiste d'une quarantaine d'années. Elle décide alors de lui envoyer une lettre ce qui sera le début d'une longue amitié...



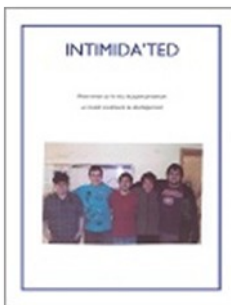
Nature Outlook : Autism

Vol. 491, No. 7422

November 2012, 20 pages

Réalisé avec le soutien de Nancy Lurie Marks Family Foundation, The Simons Foundation, Roche, Autism Speaks and The Autism Science Foundation.

La revue Nature propose un numéro spécial consacré à l'autisme.



INTIMIDA'TED

Par Mathieu Gagnon, Francis Joncas, Claude-Olivier Truchon, Mathieu Désy avec l'aide de Émilie Prévèreau

CRDI du Bas-Saint-Laurent, 2012, 10 pages

Résumé : Photo-roman sur le vécu de jeunes présentant un trouble envahissant du développement.

RÉPERTOIRE DES RESSOURCES

Document en ligne <http://www.autisme.qc.ca/ressources/ressources-par-regions.html>

Si vous constatez que dans le répertoire des ressources de votre région, de nouvelles coordonnées ou de simples corrections sont à faire, n'hésitez pas à nous les signaler.

> Ginette Boulanger, responsable à l'accueil

